

MATÉRIEL – DOSSIER PÉNIBILITÉ !!!

Compte rendu du GT Pénibilité du 09 décembre 2008

Ce groupe de travail sur le thème de la pénibilité était attendu avec beaucoup d'espoir et d'attention par une grande majorité des cheminots du Matériel.

En effet, après avoir subi de plein fouet une contre-réforme les condamnant pour beaucoup à prolonger leur activité de plusieurs années. Ils étaient en droit d'espérer voir enfin reconnue la pénibilité propre à l'exercice du métier de cheminot et des contraintes de service public. Tout simplement, une contrepartie équivalente à la perte provenant à la mise en place de la contre-réforme des retraites mais c'est loin d'être le cas.

Voici le constat pour la pénibilité :

1. pour les agents ayant exercé pendant **au moins 25 ans** un emploi pénible :
 - une majoration de prime de travail de **25€ par mois** ;
 - la possibilité de solliciter la « formule fixe sur 18 mois » de CPA *
2. pour les agents ayant exercé pendant **au moins 20 ans** un emploi pénible :
 - une majoration de prime de travail de **15€ par mois** ;
 - la possibilité de solliciter la « formule fixe sur 15 mois » de CPA *
3. pour les agents ayant exercé pendant **au moins 12 ans** un emploi pénible :
 - la possibilité de solliciter la « formule fixe sur 12 mois » de CPA* à des conditions particulières.

Il est évident que ces mesurètes vont nous faire oublier notre combat mené en octobre et novembre 2007 !!!!! Retour aux 37,5 ans de cotisations pour un taux plein, annulation de la décote, retour sur l'indexation sur les salaires.

C'était le mandat de la Fédération FO Cheminots confié par les cheminots lors la grève sur le régime spécial sur les retraites.

Aujourd'hui, les cheminots attendent un geste encore plus fort de l'entreprise et des réponses significatives aux revendications des cheminots.

Après de nombreux groupes de travail et plusieurs tables rondes, FO constate que le résultat demeure minimal.

La Fédération FO Cheminots avait mis en garde la Direction contre les dérives prévisibles générées par une approche exclusive métiers. Selon

nous, il fallait s'intéresser aux sujétions de postes et à elles seules. Mais au-delà de la notion même de pénibilité, telle que l'entreprise SNCF a mise en œuvre sous sa seule responsabilité, FO s'interroge sur le bénéfice réel que peuvent en tirer les cheminots.

A ce GT pénibilité, la Direction du domaine Matériel a annoncé la suppression des P*, ces derniers sont passés sur des emplois repère à pénibilité avérée, P :

P* transposé en P :

- Opérateurs de flux LOGISTIQUES,
- Opérateurs de maintenance DEPANNAGE,
- Opérateurs de maintenance SYSTEME,
- Opérateurs de maintenance CLIMATISATION,
- Opérateurs de maintenance USINAGE,
- Opérateurs de maintenance ELECTROTECHNIQUE,
- Assistant DPX MAINTENANCE,
- Assistant DPX MOUVEMENT,
- REPARTITEUR,

Nous vous rappelons les métiers considérés déjà comme pénible dans le domaine Matériel :

- Opérateur de Maintenance Mécanique,
- Opérateur Aménagement Intérieur,
- Opérateur de Maintenance Thermique,
- Opérateur Chaudronnier,
- Opérateur Soudage,
- Opérateur Peinture,
- Opérateur Bois et Autres Matières,
- Opérateur Visite Fret,
- Opérateur De Manutention,
- Opérateur Mouvement Matériel,
- Opérateur de Maintenance Frein.

La Fédération FO Cheminots ne fera pas l'affront de diviser l'unité d'action comme certains ont pu le faire dans leurs proies incantatoires, « *c'est d'affirmer que c'est grâce à leur impulsion que nous sommes les grands vainqueurs sur le dossier pénibilité* ». C'est peut être pour nous faire croire, qu'ils avaient eu la même attitude lors du conflit sur les retraites ! Nous avons la conviction que les cheminots ne sont pas dupes. Il nous faudra encore beaucoup de lutte dans l'unité pour compenser le passage de 37,5 à 40 ans ! Et voire 41 ans.

FAITES VOS COMPTES !!!